

COMPAGNIE FIDUCIAIRE D'AUDIT

Audits & Expertises

RAPPORT FINANCIER

Sur les Comptes Annuels

FONDS DE DOTATION CULTUREL ALSACIEN-MOSELLAN

Exercice clos le 31/12/2025

SIREN 877 653 121

146 rue des Blés – 67390 Ohnenheim

Comptes établis selon le règlement ANC n° 2018-06 modifié (ANC n° 2022-06)

SOMMAIRE

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Section	Contenu	Page
01 — Bilan & Compte de résultat	Structure patrimoniale — Actif / Passif — Résultat	4
02 — Annexe des comptes annuels	Règles comptables, notes, dotation, états réglementaires	6

01

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan — Actif

Exercice clos le 31/12/2025 · Présenté en euros (montants nets)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ		
Total de l'actif immobilisé (II)	—	—
ACTIF CIRCULANT		
Valeurs mobilières de placement	517 613	389 382
Disponibilités	111 808	240 340
Total de l'actif circulant (III)	629 421	629 722
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	629 421	629 722

Bilan — Passif

Exercice clos le 31/12/2025 · Présenté en euros

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires (dotation initiale)	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires	616 238	616 238
Report à nouveau	-1 516	-7 128
Excédent ou déficit de l'exercice	-301	5 612
Situation nette	629 421	629 722
Total des fonds propres (I)	629 421	629 722
Total fonds reportés et dédiés (II)	—	—
Total des provisions (III)	—	—
Total des dettes (IV)	—	—
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	629 421	629 722

Compte de résultat

Exercice clos le 31/12/2025 · Présenté en euros

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ressources liées à la générosité du public — dons manuels	675	3 835
Total des produits d'exploitation (I)	675	3 835
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 585	2 789
Impôts, taxes et versements assimilés	50	120
Total des charges d'exploitation (II)	3 635	2 909
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 960	926
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 042	4 686
Total des produits financiers (III)	3 042	4 686
Total des charges financières (IV)	—	—
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 042	4 686
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	82	5 612
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Total des produits exceptionnels (V)	—	—
Total des charges exceptionnelles (VI)	383	—
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-383	—
Total des produits	3 717	8 521
Total des charges	4 018	2 909
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE (déficit)	-301	5 612

02

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, dont elle est indissociable. Les comptes annuels sont établis en euros.

1. Présentation de l'entité

Rubrique	Information
Dénomination	Fonds de dotation culturel alsacien-mosellan
Forme juridique	Fonds de dotation (loi n° 2008-776 du 4 août 2008, art. 140)
SIREN / SIRET siège	877 653 121 / 877 653 121 00013
Siège social	146 rue des Blés – 67390 Ohnenheim
Code APE	94.99Z – Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de création	1er mars 2017
Effectif salarié	Néant (unité non employeuse)

Objet et missions. Le fonds a pour objet la réalisation et le soutien d'œuvres et de missions d'intérêt général à caractère culturel, en lien avec le patrimoine alsacien et mosellan. Conformément à son objet, il reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, et affecte les revenus de cette capitalisation au financement de ses missions.

Le fonds ne fait pas appel à la générosité du public. Il n'a perçu aucun fonds public au cours de l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025), et, pour les dispositions non spécifiques, au Plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03).

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. À la clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Au 31 décembre 2025, la valeur d'inventaire n'a donné lieu à aucune dépréciation.

2.2 Traitement de la dotation

Les apports constitutifs de la dotation, consentis à titre gratuit et irrévocable, sont comptabilisés en fonds propres sans droit de reprise, ventilés entre fonds propres statutaires (dotation initiale de 15 000 €) et fonds propres complémentaires (616 238 €). Le fonds dispose d'une dotation consommable : aucune consommation de dotation n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

2.3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Notes sur le bilan

3.1 Actif — Composition

Poste d'actif	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	517 613	389 382
Disponibilités	111 808	240 340
Total de l'actif circulant	629 421	629 722
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	629 421	629 722

L'actif est intégralement constitué d'éléments de l'actif circulant : un portefeuille de valeurs mobilières de placement (517 613 €) et des disponibilités (111 808 €). Par rapport à l'exercice précédent, la part placée en valeurs mobilières a été renforcée (61,83 % à 82,24 % de l'actif), au profit du rendement de la dotation.

3.2 Passif — Capitaux propres et variation

Éléments des fonds propres	31/12/2024	Variation	31/12/2025
Fonds propres statutaires (dotation)	15 000	—	15 000
Fonds propres complémentaires	616 238	—	616 238
Report à nouveau	-7 128	5 612	-1 516
Résultat de l'exercice	5 612	-5 913	-301
SITUATION NETTE	629 722	-301	629 421

Les fonds propres sans droit de reprise se composent de la dotation statutaire (15 000 €) et des fonds propres complémentaires (616 238 €), inchangés sur l'exercice. Le report à nouveau intègre l'affectation de l'excédent 2024 (+5 612 €). L'exercice 2025 se solde par un déficit de 301 €, qui vient en diminution de la situation nette, laquelle demeure quasi stable à 629 421 €. Le fonds ne comporte ni provisions, ni dettes, ni fonds dédiés à la clôture.

4. Notes sur le compte de résultat

Rubrique	2025	2024
Dons manuels (générosité du public)	675	3 835
Total produits d'exploitation	675	3 835
Autres achats et charges externes	3 585	2 789
Impôts, taxes et versements assimilés	50	120
Total charges d'exploitation	3 635	2 909
Résultat d'exploitation	-2 960	926
Produits financiers de participation	3 042	4 686
Résultat financier	3 042	4 686
Résultat courant avant impôts	82	5 612
Résultat exceptionnel	-383	—
EXCÉDENT OU DÉFICIT (déficit)	-301	5 612

L'exercice se solde par un déficit de 301 €, contre un excédent de 5 612 € en 2024. Le résultat d'exploitation est négatif (-2 960 €), les dons manuels reçus (675 €) ne couvrant pas les charges de fonctionnement (3 635 €). Ce déficit d'exploitation est presque intégralement compensé par les produits financiers de participation (3 042 €), revenus de la capitalisation de la dotation, portant le résultat courant à +82 €. Une charge exceptionnelle de 383 € ramène le résultat net à un déficit limité de 301 €. Le fonds demeure sans charge de personnel.

5. Suivi de l'affectation de la dotation

Conformément à l'article 214-1 du règlement ANC n° 2018-06, le fonds fournit les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation ainsi que la politique de gestion suivie.

Nature de la dotation. La dotation est consommable. Elle est demeurée intégralement affectée au cours de l'exercice ; aucune fraction n'a été consommée. Les actifs représentatifs de la dotation sont placés en valeurs mobilières de placement et en disponibilités.

Politique d'investissement. La dotation est gérée dans une optique de préservation du capital et de génération de revenus réguliers destinés au financement des missions d'intérêt général. Le montant des dotations n'excédant pas 1 000 000 €, la constitution d'un comité consultatif d'investissement n'est pas requise.

Les ressources étant inférieures à 10.000 € le fonds n'a pas l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

6. État séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

En application de l'article 3 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et des dispositions du règlement ANC n° 2018-06, le fonds établit, en annexe de ses comptes annuels, un état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger, selon le modèle réglementaire.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le fonds n'a bénéficié d'aucun avantage ni d'aucune ressource, direct ou indirect, en provenance de l'étranger. L'état séparé est en conséquence établi à **néant**.

État du contributeur	Date	Personnalité juridique	Nature	Caractère	Mode de paiement	Montant / valorisation
—	—	—	—	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL						Néant

(a) État d'origine · (b) Date de l'avantage ou de la ressource · (c) Personnalité juridique du contributeur · (d) Nature, caractère direct ou indirect et valorisation de l'avantage ou de la ressource.

7. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est établi conformément au modèle prévu par le Plan comptable général. Au 31 décembre 2025, le fonds ne détient aucune filiale (participation supérieure à 50 % du capital) ni aucune participation (de 10 à 50 % du capital) dans une autre entité. Le tableau est en conséquence établi à **néant**.

	Capitaux propres	Quote-part (%)	Val. brute	Val. nette	Prêts / avances	CA HT dernier ex.	Résultat dernier ex.	Dividendes encaissés
A. Filiales (> 50 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Participations (10-50 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
C. Total (A + B)			Néant	Néant				Néant

8. Autres informations

- **Engagements hors bilan** : néant.
- **Effectif** : le fonds n'emploie aucun salarié.

- **Rémunération des dirigeants** : les fonctions d'administration sont exercées à titre bénévole ; aucune rémunération n'a été versée.
- **Événements postérieurs à la clôture** : aucun événement significatif susceptible de remettre en cause la continuité de l'activité n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.
- **Fonds dédiés** : néant.

Annexe établie sous la responsabilité des dirigeants du fonds de dotation. Montants exprimés en euros, sauf indication contraire.